

DEPARTEMENT
AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST JEAN SUR REYSSOUZE

D 01364-2015-037

Séance ordinaire du 30 juillet 2015

Nombres de membres		
Afférents	En	Qui ont pris
Au Conseil	Exercice	part à la
délibération		
15	15	12

L'an deux mil quinze
et le trente juillet, à 20 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de cette Commune
convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr SALLET
Jacques, Maire .

Date de convocation
23/07/2015

Date d'affichage
21.08.2015

Présents : Mrs SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - CHUNIAUD Roland -
JOLY Christian - TATON Pascal
Mmes PACCOUD Karine - PERRETANT Delphine - JOUVENT Claire -
DUFOUR Martine - BOYER Frédérique

Excusés : Mmes JOSSERAND Yolande - LETOURNEAU Adeline -
Mrs VELON Guillaume (pouvoir à CAVILLON Hervé) - RIONET Alexandre
(pouvoir à DUFOUR Martine)

Absent : M. FAVRE Romain

Mme JOUVENT Claire a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
PLU : poursuite du dossier d'élaboration

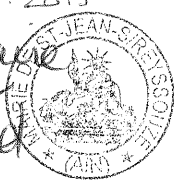
Il est fait retour sur la réunion tenue le 22/07/2015 avec Mme
CHRONE de l'Agence d'Ingénierie sur un support de réflexion à destination
des élus pour l'élaboration du PLU. Il s'agit d'un tableau d'analyse des
documents existants réalisés par les entreprises GEONOMIE et
ACT'Etudes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20.08.2015
et publication ou notification
du 21.08.2015

Pour Mme CHRONE, les documents existants sont globalement de
qualité et attestent d'une avancée conséquente du dossier. Elle estime
toutefois que le devis adressé par M. COULON de ACT'Etudes pour la
finalisation du projet n'est pas justifié.

Elle estime les frais d'études de la reprise du dossier dans une
fourchette de 15 000 – 20 000 € HT si la nouvelle municipalité envisage de

Pour le Maire
Adjoints
Maire



réinterroger le projet. Une consultation avec mise en concurrence des bureaux d'études sera donc nécessaire. Les différentes pièces du PLU seront abordées et les prestations à prévoir seront principalement :

- le rapport de présentation : le niveau d'analyse est bon, mais une actualisation des dossiers est à prévoir au regard de la nouvelle réglementation (issue des lois GRENELLE II).
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : une reprise complète du document est recommandée pour les raisons suivantes :
 - * projet politique qui a peut-être évolué avec la nouvelle municipalité
 - * document existant trop complexe, technique et précis
 - * cartographie nécessaire afin d'illustrer le projet de village
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : le document actuel peut convenir si la Commune n'a pas d'autres projets. Une relecture du bureau d'études sera suffisante. Une OAP sera toutefois demandée pour que, si besoin, les élus puissent travailler sur les principes d'aménagement d'un autre site.
- le zonage : ce document est finalisé mais le plan pourra être questionné dans le cadre d'une réunion de travail avec le bureau d'études pour vérifier qu'il correspond aux ambitions de la nouvelle municipalité.
- les annexes : Celles-ci devront être mises en forme par le bureau d'études. Les servitudes d'utilité publique devront être communiquées par les services de l'Etat.

Le macro-planning élaboré prévoit une finalisation du dossier en décembre 2016.

Une évaluation des coûts nécessaires à la finalisation a été estimée par Mme CHRONE à 16 500.00 € HT sur la base d'un coût de 550.00 € HT par jour de travail, soit 30 jours.

Cette estimation ne tient pas compte de l'OAP qui correspondrait à un jour de travail, sans fourniture (dossier papier du PLU, soit 120 € HT en coût moyen) et sans l'évaluation environnementale (environ 5 000 € HT).

La commission urbanisme s'est engagée à rédiger le PADD et se réunira à un rythme soutenu.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport de Madame CHRONE de l'Agence d'Ingénierie pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

- Décide à l'unanimité de poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec le soutien de l'agence départementale d'ingénierie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

A ST JEAN SUR REYSSOUZE , le 17 août 2015

P. le Maire, l'Adjoint,
Karine PACCLOUD

